

ELECTIONS LEGISLATIVES

Scrutin du 18 Novembre 1962

Electrices, Electeurs,

Candidat au scrutin du 18 Novembre prochain pour la Circonscription de PONT-L'EVEQUE, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Mon passé est simple et clair : né en 1905, dans notre arrondissement, je ne l'ai jamais quitté, j'y suis profondément attaché et je n'ai qu'un seul désir : le défendre de toutes mes forces.

Avoué à PONT-L'EVEQUE depuis 32 ans, Maire de la commune rurale de BEAUMONT-EN-AUGE, depuis près de 30 ans, j'ai toujours été étroitement associé à tout ce qui intéresse notre « PAYS d'AUGE ».

Partageant vos soucis, vos préoccupations, connaissant vos besoins, aucun des problèmes concernant notre région ne me laisse indifférent.

MA POSITION POLITIQUE

Elle est bien connue, elle n'a jamais varié. Républicain Indépendant, j'étais l'adversaire résolu de la Constitution de 1946 qui instituait un régime d'Assemblée, donnait libre cours aux manœuvres des Partis monolithiques et conduisait à l'instabilité ministérielle.

Après avoir souhaité le retour au Pouvoir du Général de Gaulle, je suis de ceux qui ont voté la Constitution qu'il nous a présentée et recommandée en 1958.

Je suis également de ceux qui entendent que cette Constitution soit respectée et réellement appliquée.

Les Partisans de l'élection du Président de la République au suffrage universel direct ont soutenu que s'opposer à cette modification conduirait au retour à la IVme République et au régime des Partis.

C'était poser le problème à l'envers. *Il n'est pas question de revenir à la IVme République.*

S'élever contre le projet aboutissait tout simplement au maintien de la Constitution telle qu'elle a été votée par 80 % des Français, sur la proposition du Général de Gaulle.

Le scrutin du 28 Octobre peut donner lieu à toutes les analyses, à toutes les interprétations.

Combien de Françaises et de Français qui n'approuvaient pas l'illégalité de la méthode employée ont néanmoins voté « Oui » dans la seule crainte du départ immédiat dont nous étions menacés en cas d'échec ?

Combien ont voté « Non » par un unique souci du respect de la Constitution, sans souhaiter pour autant le départ du Général de Gaulle ?

C'est en homme libre que je me présente à vos suffrages et, si je deviens votre Elu, vous aurez l'assurance que mes votes ne relèveront que de ma conscience. Ils ne me seront dictés que par l'intérêt supérieur du Pays.

Le cadre d'une profession de foi est insuffisant pour permettre d'aborder toutes les questions qui peuvent se poser pour un Parlementaire dans tous les domaines où il est appelé à intervenir :

FINANCES et FISCALITE : Le Pouvoir proclame que nos finances sont florissantes et le budget équilibré.

Nous sommes cependant obligés de constater le volume grandissant de « l'impasse budgétaire » et il suffit de nous pencher sur nos feuilles d'impôts pour être édifiés sur leur progression constante.

La réforme fiscale promise depuis quatre ans n'a pas été réalisée par le Gouvernement.

La permanence du système actuel perpétue les injustices et les brimades. Il faut parvenir à :

- la simplification des formalités ;
- la limitation des déclarations ;
- la réduction du nombre des impositions ;
- une plus juste répartition des charges fiscales ;

Il faut :

- réduire le train de vie de l'Etat ;
- renoncer à une force de frappe nationale qui constitue tout à la fois une chimère dérisoire pour la stratégie et une charge intolérable pour le contribuable ;
- lutter contre l'inflation sous toutes ses formes.

POLITIQUE SOCIALE : Le fruit de l'expansion économique doit profiter largement aux travailleurs, directement sous la forme de salaires, indirectement par le développement des moyens de production.

- la stabilité et la sécurité de l'emploi doivent être assurés ;
- le risque de chômage doit être garanti ;
- une réforme de la Sécurité Sociale s'impose dans le sens d'un contrôle effectif de la gestion et d'un meilleur emploi des cotisations ;
- l'âge de la retraite des femmes doit être abaissé à 60 ans ;
- l'aide aux vieillards et aux économiquement faibles ne doit pas se limiter à une aumône ;
- une action en vue d'assurer le logement des travailleurs, des jeunes ménages, des vieillards, de défendre la famille et de fournir aux rapatriés les compensations auxquelles ils ont légitimement droit, doit être entreprise ;
- les zônes de salaires doivent disparaître ;
- le taux des Allocations Familiales doit être uniformisé ;
- l'Etat se doit de tenir ses engagements à l'égard des Anciens Combattants ;
- la revalorisation des rentes viagères toujours différée doit être réalisée.

L'EUROPE et le MARCHE COMMUN :

Il faut construire effectivement l'Europe sur un plan d'égalité entre toutes les Nations participantes et mettre en place les institutions fédératives nécessaires pour en assurer l'organisation.

Le Marché Commun doit ouvrir des débouchés à nos produits industriels et agricoles dans des conditions compétitives acceptables.

C'est dans le cadre de l'Europe que peut être envisagée la création d'une force de frappe susceptible de lui donner des moyens de défense efficaces.

DEFENSE NATIONALE : Une réorganisation et une modernisation des moyens sont nécessaires. Il faut d'une part, réduire la durée du service militaire, d'autre part, avoir recours à une armée de métier spécialisée dans l'armement scientifique.

AGRICULTURE : L'importance du secteur agricole au sein de la Nation est encore trop méconnue malgré son effort remarquable de production.

Le monde rural doit, rapidement, et dans tous les secteurs être placé à égalité avec les autres catégories de la Nation.

L'agriculteur est un consommateur, l'élévation de son niveau de vie doit en faire un grand client du commerce.

La formation professionnelle et technique des Jeunes doit être l'une des préoccupations de l'Etat.

L'orientation des productions, l'organisation des marchés et l'intervention de la production agricole française dans le Marché Commun doivent concourir pour laisser aux agriculteurs les mêmes bénéfices que laissent aux industriels les prix de leurs produits.

COMMERCE et ARTISANAT - PROFESSIONS LIBÉRALES :

Les commerçants, les artisans, les professions libérales, par la qualité des services qu'ils rendent à la Société, ont droit à leur place dans la Nation et à leur indépendance.

La taxe complémentaire qui ne devait subsister que jusqu'au 1er Janvier 1962 doit disparaître.

EDUCATION NATIONALE : Tous les moyens doivent être utilisés pour concourir dans le respect de la Liberté et de la Justice à l'instruction et à l'éducation d'une population scolaire croissante, aussi bien sur le plan de l'instruction générale que sur celui de la formation professionnelle et technique avec l'apport de l'enseignement privé, indispensable pour la réalisation de cette tâche essentielle.

Une politique nationale des Sports doit être développée.

DÉFENSE des INTERÊTS GENERAUX et des LIBERTÉS :

Dans notre Pays d'un intérêt touristique inégalable, l'amélioration du réseau routier doit être réalisée.

Il faut qu'un plan d'équipement et de modernisation permette de compléter et de terminer, dans les communes rurales les réseaux électriques et les adductions d'eau.

Il est nécessaire de poursuivre l'aménagement et la modernisation de nos ports en vue d'une utilisation plus intensive et d'assurer la défense des intérêts des Marins et retraités.

Les libertés communales réclamées vainement depuis longtemps doivent permettre une administration plus conforme à l'intérêt des collectivités locales.

DANS NOTRE CIRCONSCRIPTION

Notre région, l'une des plus belles et des plus attachantes de notre Pays réunit dans sa périphérie les activités les plus diverses qui forment un harmonieux ensemble.

— L'Agriculture, dont la place est essentielle, doit trouver des débouchés pour ses produits de qualité.

— Le Tourisme constitue l'une de nos richesses. Nos stations balnéaires dont certaines sont de réputation mondiale, doivent être aidées et soutenues dans leurs efforts méritoires.

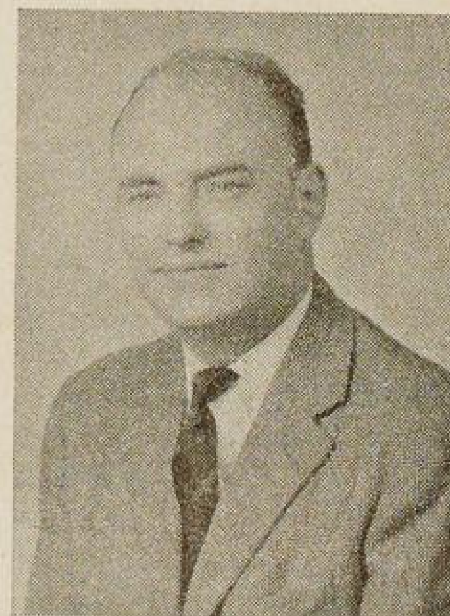
— A une époque où la décentralisation est préconisée par tous, l'implantation d'industries complémentaires doit être aidée et facilitée dans les petites villes et les bourgs menacés dans leur existence par l'attrait des grands centres

Cette décentralisation doit encore s'exprimer par le rétablissement des Tribunaux à proximité des justiciables.

Le nom de mon remplaçant éventuel, Philippe BOIVIN-CHAMPEAUX, jouit de l'estime et du respect unanimes dans notre Département, son Père Jean BOIVIN-CHAMPEAUX fut, pendant de longues années Maire de Pierrefitte-en-Auge, Conseiller Général du 1er Canton de Lisieux, Président du Conseil Général et Sénateur du Calvados.

Prononçant son éloge au Sénat dont il était le Vice-Président, le Président Monnerville disait : « Sa vie fut celle d'un homme qui a honoré sa Profession, sa Province, et les Assemblées auxquelles il a appartenu ».

C'est animé des mêmes convictions politiques et du même désir de servir l'Intérêt Public, que son fils qui lui a succédé à la Mairie de Pierrefitte-en-Auge et à la Présidence de la Société d'Agriculture, nous apporte aujourd'hui le concours de sa jeunesse et de sa compétence.



Les idées exprimées dans ce programme sont livrées à votre réflexion et à votre appréciation. Comme tout ce qui est humain, elles peuvent être discutées, elles ont le mérite de la sincérité.

Il appartiendra aux Electrices et aux Electeurs de se prononcer.

VIVE LA REPUBLIQUE ! VIVE LA FRANCE !

Camille LIEGEARD

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
AVOUE A PONT-L'EVEQUE — MAIRE DE BEAUMONT-EN-AUGE
PRESIDENT DE LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES AVOUES
PRESIDENT DE L'UNION SPORTIVE DE PONT-L'EVEQUE
COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA CAISSE
DE CREDIT AGRICOLE DU CANTON DE PONT-L'EVEQUE

Républicain Indépendant

Candidat du Centre National des Indépendants et Paysans et du Parti Libéral Européen

REMPLAÇANT EVENTUEL

Philippe BOIVIN-CHAMPEAUX

MAIRE DE PIERREFITTE-EN-AUGE
PRESIDENT DE LA SOCIETE D'AGRICULTURE
DES CANTONS DE PONT-L'EVEQUE, TROUVILLE
ET HONFLEUR
MEMBRE DE LA SOCIETE POUR LA PROTECTION
DES PAYSAGES ET L'ESTHETIQUE
DE LA FRANCE

Imprimerie « Pays d'Auge - Tribune », Pont-l'Evêque. — Novembre 1962